



## Élections présidentielles : les primaires, c'est bientôt

En 2017, nous élirons notre prochain Président de la République. D'ores et déjà, des primaires sont organisées par certains partis pour désigner les candidats. Les Teiphaliens voteront à La Gaubretière.

- Les **Primaires de la droite et du centre** auront lieu à la Salle familiale de La Gaubretière, rue Jacques Forestier, entre 8 h et 19 h les dimanches **20 novembre** (1er tour) et **27 novembre** (2e tour) 2016. Pour participer, vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales, présenter une pièce d'identité, verser une participation aux frais d'organisation de 2 € (monnaie uniquement) et signer la « Charte de l'alternance ».

- Le Parti Socialiste et la « Belle alliance populaire » organisent une **Primaire citoyenne** en vue des élections présidentielles les **22 janvier** (1er tour) et **29 janvier** 2017 (2e tour) entre 9 h et 19 h, sans doute au même endroit (Salle de La Gaubretière, rue Jacques Forestier). Participation de 1€ par tour. Les détails restent encore à préciser, mais les électeurs concernés peuvent déjà réserver les dates sur leurs agendas.

- Les autres partis politiques organisent leurs candidatures en interne (pas de primaires, ou primaires réservées aux membres).

## Troc jardin à Tiffauges



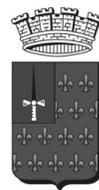
Bulbes, boutures,  
graines, plantes  
aromatiques ou vertes

**Samedi 19 novembre**  
**De 10h à 12h30**  
**Sous les halles**

L'emplacement sera gratuit comme le reste...  
c'est la base de l'échange !

☆☆☆☆☆

Venez aussi pour échanger des astuces, pour  
vivre un moment simple et convivial autour  
d'un café ou autre boisson



# Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – novembre 2016

## Notre nouvelle Secrétaire Générale



Depuis début novembre, Manon Perray occupe le bureau de la Secrétaire Générale que vient de quitter Yohanna Delhommeau, partie rejoindre Treize-Septiers.

Originaire de Saint-Géréon où elle est également Conseillère Municipale, elle occupait précédemment un poste au Conseil Régional des Pays de Loire.

Bienvenue à elle !

## Le point sur la chaussée du Vieux-Rouet

Le 27 octobre, une réunion a eu lieu en Mairie de Tiffauges, en présence de M. Niquet, secrétaire général de la Préfecture, M. Maudet, Président du Syndicat de la Sèvre aux Menhirs roulants, et des délégués de la DDTM, de l'ONEMA, de la Fédération Départementale de la Pêche. Au niveau local, étaient présents des élus de la Municipalité de Tiffauges et des communes alentours, des représentants du milieu agricole, des associations de pêche locales et quelques riverains.

L'étude présentée par le Syndicat de la Sèvre aux Menhirs roulants met en avant ces éléments pour justifier un éventuel arasement de la chaussée :

- la stagnation de l'eau favorise le développement de la pollution et l'eutrophisation du milieu aquatique
- la présence de la chaussée ne permet pas la libre circulation des poissons (qui ne peuvent pas franchir le clapet à certaines saisons)
- la nécessaire application de la loi et des directives du SAGE et du SDAGE

Les opposants au projet de destruction développent ces arguments :

- les poissons voyagent depuis des siècles malgré l'existence des chaussées
- des craintes persistent pour les bâtiments environnants, du fait des machines qui devront venir pour les travaux
- l'intérêt de conserver un volume d'eau stocké important
- l'intérêt touristique du patrimoine hydraulique
- l'influence sur les nappes phréatiques qui reste à déterminer

Le dossier est maintenant entre les mains du Préfet, et nous attendons ses conclusions.

## Ville de Tiffauges

Mairie : 5, place Gilles de Rais – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31

Courriel : [mairie@tiffauges.fr](mailto:mairie@tiffauges.fr) – site Internet : [www.tiffauges.fr](http://www.tiffauges.fr)

Heures d'ouverture : du lundi au samedi de 9 H à 12 H 30, mercredi de 15 à 18 H

Permanence des élus : mardi et samedi de 10 à 12 H. Vendredi après-midi sur rendez-vous.



# RECENSEMENT

de la population 2017

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Insee

**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017**

**SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS**

Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

**Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !**

## LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**

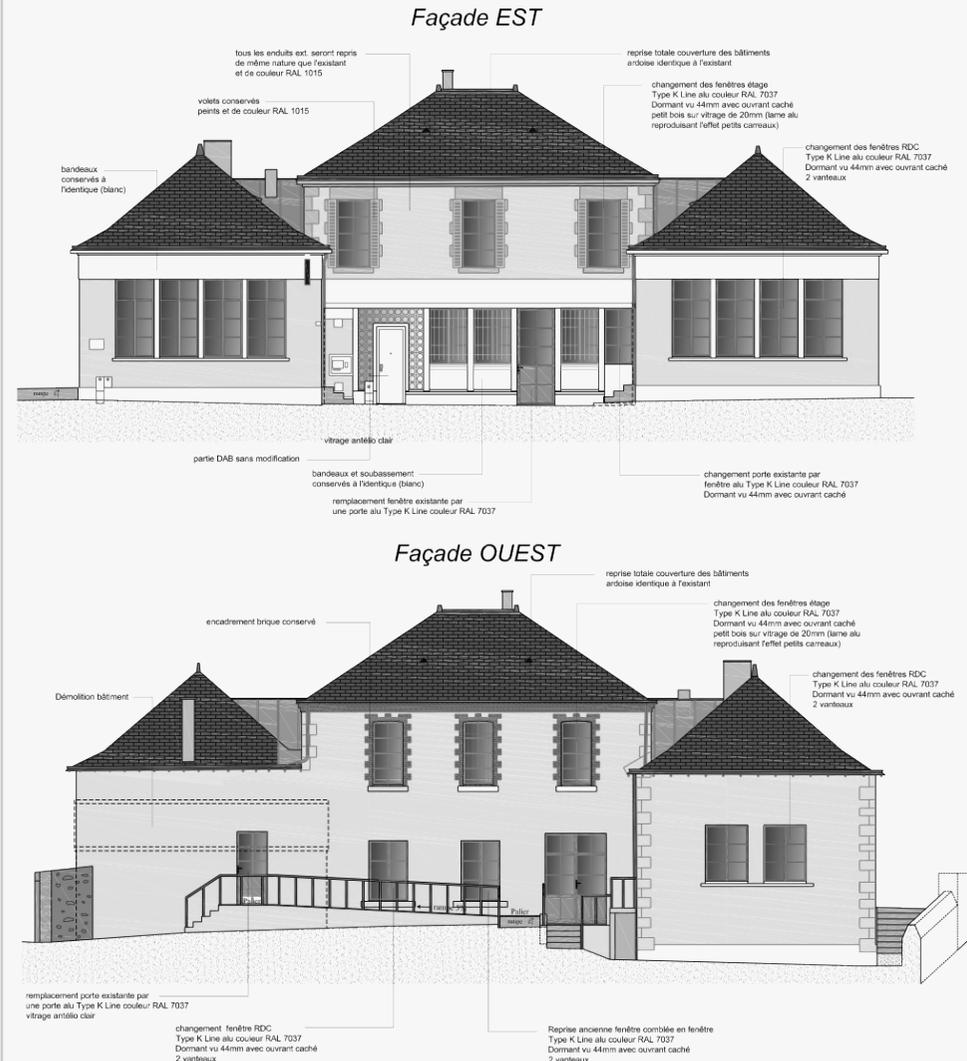
## Le projet de l'ancienne Mairie

Les travaux de l'ancienne Mairie vont bientôt commencer...

Les locaux de la mutuelle et de l'ostéopathe seront rénovés, et l'ancienne poste accueillera les kinésithérapeutes et les infirmières. Des salles associatives occuperont les anciens bureaux de la Mairie. Quant au distributeur de billets, il reste en place à l'identique.

Bien entendu, des accès spécifiques seront ménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Il est d'ores et déjà possible de présenter les projets de façade :



## Élections du CMEJ

Le vendredi 14 octobre 2016, 15 élèves de l'école JY Cousteau et 27 élèves de l'école Notre-Dame sont venus dans la grande salle du Conseil Municipal pour élire leurs représentants au conseil municipal des enfants et des jeunes.

Après une présentation du Conseil municipal des Enfants et des jeunes en classe par les élus, le 23 septembre et une campagne électorale ; 9 enfants des classes de CM1 s'étaient portés candidats aux élections.

Dans une parfaite parité et un silence d'or, ont été élus pour 3 ans : Kalysta Hervouet, Rosalie Pasquier, Gabriel De Sa Sousa et Louison Pénot.



Ces 4 nouveaux élus vont retrouver leurs 8 camarades élus en 2015.

Ils vont pouvoir prendre connaissance des projets réalisés (récoltes de fournitures pour une école en Côte-d'Ivoire) et des projets en cours (réaménagement du skate-park) et présenter leurs nouvelles idées afin de construire ensemble et avec l'aide du conseil municipal des adultes, des projets en lien avec leurs préoccupations d'enfants. (voir projet CMEJ Tiffauges sur le site Internet).

Nous souhaitons remercier Hugo Couët et Anaël Désiré pour leur participation active au CMEJ lors de l'année 2015-2016.

Ce groupe d'enfants motivé et engagé nous invite à nous mettre rapidement au travail. C'est pourquoi, la première réunion du CMEJ aura lieu le vendredi 2 décembre de 17h30 à 19h à la mairie.

Pour la commission Enfance Jeunesse Écoles,  
Magali Josse et Chrystèle Tropée

Le **loto de l'école Notre-Dame** se tiendra le dimanche 20 novembre 2016 à 13h30, à la salle polyvalente de Tiffauges.

Tarif : 3€ la carte, 8€ les 3 cartes, 15€ les 6 cartes.

De nombreux lots : tablette, bons d'achat, enceinte Bluetooth, drone, valise, panier de basket etc.

Contact : 02 51 65 72 34  
esperance.ogec@wanadoo.fr

## RÉDUISONS ENSEMBLE L'EMPLOI DES PESTICIDES



Comme vous le savez, la commune de Tiffauges s'inscrit dans une démarche de **réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires sur le domaine public.**

Le désherbage chimique est progressivement remplacé par le désherbage mécanique ou manuel.

**L'objectif est de réduire la pollution de l'eau et également la pollution de l'air.**

Chacun, chaque riverain peut juger si les beaux brins de plantes qui naissent au pourtour de sa propriété sont les bienvenus ou non, et désherber ou les laisser pousser le long de ses clôtures.

Différentes techniques d'entretien sont possibles : l'arrachage manuel, la binette, la débroussailleuse, le désherbant naturel ou encore le semis de plantes vivaces.

Parmi les désherbants les plus naturels, on peut citer l'eau bouillante : eau de cuisson des pâtes, riz ou légumes, à verser sur les herbes indésirables ou la mousse.

Semis de plantes vivaces : il est possible de semer quelques plantes vivaces dans les interstices des pieds de façade, au niveau des joints dégradés. Ces semis se font prioritairement à l'automne ou bien au printemps. La flore spontanée s'acclimate de mieux en mieux aux pieds de mur des ruelles et contribue à la mise en valeur du patrimoine de Tiffauges.

### Ce que dit la loi :

*Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.*

*La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.*

## Conseil municipal du 15 septembre 2016

Le procès-verbal complet du Conseil est disponible sur le site Internet [www.tiffauges.eu](http://www.tiffauges.eu).

Présents : M. BLANCHET, M. BROCHU, Mme BRÉMOND, M. GOURDON, Mmes et MM ARNOU, TROPÉE, POUPELIN, GUILLET, JOSSE, GREFF, MICHINEAU, ROUZIÈRE.

Absents excusés : Mme, GIRAUDET, MM PAVAGEAU, PROVOST

Procurations: Mme GIRAUDET à Mme ARNOU, M. PAVAGEAU à M. MICHINEAU, M. PROVOST à M. ROUZIÈRE

Secrétaire de séance : Mme TROPÉE

### 1 - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

-Renonciation au droit de préempter pour une parcelle

### 2 DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

À la demande de la trésorerie il convient de régulariser certaines écritures d'amortissements. Le Conseil Municipal, par 13 voix 'POUR' et 2 abstentions, décide d'approuver la décision modificative au budget telle que présentée ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à signer tout document et réaliser toute opération relative à ce dossier.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	944.64 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>944.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7811 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	944.64 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>944.64 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>944.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>944.64 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	944.64 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>944.64 €</b>
D-28051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	944.64 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>944.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>944.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>944.64 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 889.28 €</b>		<b>1 889.28 €</b>

### 3 - DÉLÉGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer à M. le Maire le soin d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et ce, pour toutes procédures, que ce soit en première instance, en appel ou en cassation et devant l'ensemble des juridictions judiciaires (répressives et non répressives) ou administratives, et d'autoriser M. le Maire à avoir recours à l'assistance de l'avocat de son choix ainsi que de signer tout document et à réaliser toute opération relative à ce sujet.

## Conseil municipal du 3 novembre 2016

Le procès-verbal complet du Conseil est disponible sur le site Internet [www.tiffauges.eu](http://www.tiffauges.eu).

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, M. GOURDON, Mmes Et MM ARNOU, GUILLET, JOSSE, MICHINEAU, PAVAGEAU, POUPELIN, ROUZIÈRE, TROPÉE,

Absents excusés : Mmes BRÉMOND, GIRAUDET, M. GREFF

Procurations : Mme GIRAUDET à Mme TROPÉE, Mme BRÉMOND à M. BROCHU, M. GREFF à M. GOURDON

Secrétaire de séance : M. ROUZIÈRE

### 1 - SIGNATURE DU MARCHÉ POUR L'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE

Vu les analyses des candidatures et des offres menées, l'estimation du montant total du marché relatif aux travaux d'aménagement de l'ancienne mairie nécessite une nouvelle délibération. Le montant total des travaux est estimé à 356 562,06 euros H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix 'POUR' (Mme Anita ARNOU ne prenant pas part au vote), décide d'autoriser M. le Maire à signer le marché et réaliser toute opération relative à ce dossier.

### 2 - DIVERS

- Il est proposé de mettre à disposition à la mairie, une boîte aux lettres afin que les administrés puissent y déposer des idées pour le nom du bâtiment de l'ancienne mairie, bientôt rénové.

- Il est proposé d'informer les administrés sur les éventuelles difficultés de circulation qu'ils pourront rencontrer lors du marché de Noël, dans le bulletin municipal.





## Voyage à bord du bateau de l'école COUSTEAU

Le départ pour l'année scolaire est donné !!!! Les élèves de l'école vont naviguer à travers divers projets tout au long de l'année.



Le voyage a débuté en Grèce où les enfants ont commencé à découvrir les coutumes de ce pays ainsi que la mythologie et les monuments.

A l'occasion de la semaine du goût, l'école s'est transformée en restaurant !!!! Les élèves ont préparé un repas de ce pays antique. Ils ont découvert les saveurs helléniques en dégustant du tzatziki, de la salade grecque, de la moussaka crétoise et une verrine de yaourt à la grecque et au miel. Un vrai régal pour les yeux et pour les papilles de nos petits cuisiniers en herbes.



A la manière d'Ulysse, les élèves navigueront sur leurs bateaux en participant à une course virtuelle à l'occasion du Vendée globe. Les 3 classes suivront également cette course vendéenne mythique !!!!



Pour toutes informations, contactez l'école Cousteau :  
02.51.65.76.64  
[ce.0850598n@ac-nantes.fr](mailto:ce.0850598n@ac-nantes.fr)  
[www.tiffaugesecolepubliquecousteau.sitew.fr](http://www.tiffaugesecolepubliquecousteau.sitew.fr)

## Plan de circulation pour le marché de Noël

En plus de la mise en place des sens de circulation dans le bourg qui se fera comme les autres années les vendredis soirs, samedis après-midis et dimanches, la route départementale sera fermée à toute circulation aux heures de pleine affluence les samedis soirs et les dimanches après-midis, depuis la Vallée jusqu'à la Crème.

Vous pourrez donc rentrer à Tiffauges par le chemin du Moulin-Vieux et par la rue du Prieuré, mais **vous ne pourrez pas passer par le carrefour du château**. Pour sortir, vous devrez comme d'habitude prendre les routes des Landes-Génusson, de La Gaubretière ou de Saint-Aubin.



## 2<sup>ie</sup> marché de Noël de Tiffauges

Du **vendredi 2 décembre au dimanche 11 décembre 2016**, le traditionnel Marché de Noël se tiendra au château de Tiffauges.

Les parfums sucrés des gourmandises d'un Noël de l'Est embaumeront un village d'artisans au cœur d'une forêt de sapins enneigés entre les murailles de la forteresse. Plus de 55 exposants vous proposent leurs produits pour des idées originales de cadeaux. Aux paysages enneigés du jour succède un décor merveilleux et unique à la nuit tombée : la forteresse scintille de mille feux.



Des animations pour tous:  
- Mini-concerts de chants traditionnels de Noël  
- Animaux de la crèche et bergerie  
- Manège de chevaux de bois (payant)  
- Balades à dos de poney (payant)

Horaires :  
- Vendredis 2 et 9 de 18h à 22h  
- Samedis 3 et 10 de 14h à 22h  
- Dimanches 4 et 11 de 11h à 20h



## 50 ans du Lycée Champ-Blanc

Le 20 mai 2017, le lycée Champ Blanc fête ses 50 ans.

50 ans d'histoire, 50 ans de partage, 50 ans de rencontres !

Tous ceux, élèves, professeurs, personnels, parents d'élèves, qui partagent un bout d'histoire avec le lycée sont invités à se retrouver au lycée autour d'animations festives le 20 mai prochain.

Un programme détaillé des festivités sera accessible en ligne à la mi-novembre sur le site du lycée :

[www.lycee-champblanc.net](http://www.lycee-champblanc.net)

Dès à présent, réservez cette date sur vos agendas !



Salle La Clé des Champs à 15h30 :

### Dans'A Bulle

Une bulle de savon, c'est tendre, brillant. S'envole en soufflant délicatement. Bulle douce, balle et bientôt ballon. Aime voler...ne dure qu'un moment. Sa lumière est un éblouissement avec ses reflets qui éveillent l'imaginaire.

Les danseurs "bulleurs" embarquent le spectateur dans leurs bulles de douceur... bulles de savon petites, grosses, énormes !  
Mêlant bulles, danse et jonglage pour un moment d'émerveillement !  
Ce spectacle s'adresse à tous les publics



### Animation Enfance Famille

Dans toute la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, diverses animations se tiendront du mardi 15 novembre 2016 au jeudi 24 novembre 2016. Plus d'informations sur le site Internet de la Communauté de communes <http://www.cc-mortagne-vendee.fr/>

Spectacle gratuit le dimanche 27 novembre à Saint Laurent sur Sèvre,

Vendéthèque  
Château de Landebaudière  
LA GAUBRETIÈRE  
médiation - création - numérique

VENDÉE  
LE DÉPARTEMENT

# Super-héros & Comics

Château de Landebaudière

Du 18 octobre 2016  
au 25 février 2017

Entrée gratuite

EXPOSITION - ANIMATIONS - SPECTACLE

Vendéthèque de La Gaubretière - Château de Landebaudière  
Tél. 02 51 57 49 00 - courriel [landebaudiere@vendee.fr](mailto:landebaudiere@vendee.fr)  
Horaires : mardi : 15 h-18 h -- mercredi : 10 h-12 h 30 / 15 h-18 h  
vendredi : 15 h 30-18 h 30 -- samedi : 10 h-12 h 30 / 14 h-17 h 30  
Fermetures les 24, 30 et 31 décembre 2016